



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

refuges

Question écrite n° 42180

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la fermeture annoncée par la direction nationale de la SPA, pour raisons financières, du dispensaire du Cannet dans les Alpes-Maritimes. Ce dispensaire qui a, en 1999, accompli près de 8 000 actes au bénéfice des propriétaires les plus démunis, qui pratique chaque jour 14 stérilisations, est absolument indispensable pour préserver les animaux du département. Il s'étonne que la raison commerciale prévaille sur l'action sociale et demande si tous les moyens nécessaires à la prolongation de ce dispensaire ont été mis en oeuvre.

Texte de la réponse

La décision de fermeture du dispensaire du Cannet-Rocheville dans le département des Alpes-Maritimes est exclusivement prise et en toute souveraineté par les responsables de la direction nationale de la Société protectrice des animaux. Elle ne repose ni sur un avis favorable des élus locaux, ni sur celui des autorités administratives, ni sur des motifs sanitaires, ceux-ci n'ayant pas été constatés par les services vétérinaires du département concerné.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42180

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1217

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5508